



Transcription d acte de mariage

Par **khaoula**, le **02/09/2014** à **20:04**

je me presente je suis une jeune tunisienne mariée depuis 2010 dun français-tunisien residant a nice. Mon probleme c ke g fait une demande de visa conjoint et jsusqua present rien... Ils m'ont demandé de prendre un avocat en france et g toujours pa trouver le bon. Pensez vous pouvoir m aider

(honoraire payè bien sur).

Dans l attente de votre reponse Merci de votre comprehension

exusez moi pour le derange moi je lute toute seule puiske ke mon mari est handicap et il ne peut rien faire tout seule donc voila ce que jai eu avec mes remerc he en appelant NANTE (mon mari est considéré comme BYGAME

une opposition a la transcription de mon mariage n a pu etre faite MOTIF BYGAMIE

EN FAIT LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE S EST OPPOSÉ a la transcription du MARIAGE

EN DATE DU 31 05 2012

APRES UNE TELLE DECISION , si je fais des courriers ou j envoie un certificat précisant que mon mari est bien divorcé, ils ne peuvent plus rien faire , CAR LA DECISION DU 31 MAI 2012 EST IRREVOCABLE, ils ne peuvent revenir dessus.

ALORS IL FAUT QUE MON mari FASSE UNE MAIN LEVÉE AUPRES DU TRIBUNAL DE NICE ET PRENNE UN AVOCAT !!!!!!!!!!!!!!!

MARIE JACQUELINE COLLET L OFFICIER DE L ETAT CIVIL MA REFERENCE DOSSIER EST N° 2012/EC/5947/SD de khaoula ET N° TEL: 02 51 17 97 80 VOILA!ET LE N° DE FAX 02 51 17 98 37)

"mon histoirec est ke mon mari nè à ANTIBE -Nice était marié avec une tunisienne et celui kil la fait les papier française puis il s ont divorcé au 1er lieu en tunisie Avril/Mai 2010selon un jugement du divorce pris du juge de la tribunal du premier instance de sousse

le 15/07/2010 nous avons signer notre contrat de mariage a la Mairie de notre ville Msaken-Sousse...

et nous somme mariés kan il a rentré en france apres notre mariage septembre 2010 a voulu transcrire notre mariage dans ses etat civil françaises mais il s est rendu compte kil est encore marié avec la première sur ses etat civil française donc il a fait un pas pour transcrire sans divorce selon le jugement Tunisien mais le service d etat civil de Nante a refusé sa demande pour le motif ke le jugement tunisien n est equivalent avec les lois française donc il a porté plainte pour divorcer puis kil

il a toute les preuves ke son ex-femme la fait trop souffrir et elle lui a causé bcp du mal et il a pris une avocate et fin 2011 debut 2012 a eu le jugement de divorce et sur ses etat civil française est bien noté kil est divorce donc il a pris l initiative pour kil me transcrire sur ses etat civil françai et il a fait une demande pour avoir le livret de famille françai alors le 12mai 2012 le juge de Nante a opposé la demande avec une decision irrévocable et le considère comme bigame

Mirabelle Mira

29/08/2014 22:17

Mirabelle Mira

et il a trouve une avocate et elle a envoyee des preuves que notre mariage est legal et pas de bigamie mais le procureur de nante a repondu kil faut divorser et refaire le mariage svp si il ya une autre solution aide moi renumeration payee bien sur